



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 28 avril 2026

Conseillers
en fonction :

23

Conseillers présents :
22

Date d'envoi de la
convocation :
14 avril 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Laura BETTENFELD

Présents :

Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; M. Romain PETIT ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Arthur SEVRAIN ; M. Patrick SILOV TEPIK ; Mme Cindy STURGES ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Audrey BECKER (donne procuration à Mme Laura BETTENFELD)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 057-215701558-20260428-DCM23_2026-DE



DCM N°23-2026 : Affectation définitive du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;

Considérant que le CFU 2025 fait apparaître un résultat de clôture à hauteur de 1 261 897,02 € et un besoin de financement en investissement à hauteur de 419 598,05 € ;

Entendu l'exposé suivant :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de clôture constaté lors du vote du Compte Financier doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2026.

Il apparaît que le résultat de clôture 2025 s'élève à 1 261 897,02 €, à affecter en priorité au besoin d'investissement à hauteur de 419 598,05 € (ligne 1068 en recette d'investissement). L'excédent de fonctionnement, à hauteur de 842 298,97 €, est reporté à la ligne 002 en recette de fonctionnement.

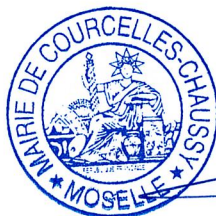
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	500 734,11
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	761 162,91
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	1 261 897,02
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) ...D001.....	-	332 945,87
Excédent (excédent de financement) ...R001.....	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	86 652,18
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		419 598,05
DECISION		
D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		419 598,05
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		842 298,97
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 30 avril 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr